

Séance du vendredi 11 février 2011

L'an deux mil onze, le onze février, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, CARRE Pierre, MAZZINI Grégoire, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël, PROLA Thierry, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean

Absents : LESUEUR Jacky.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

1 - DELIBERATIONS.

N° 1.2011 Compte administratif 2011.

Monsieur MABILE Gérald, doyen d'âge présente le compte administratif.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Soldes (+ ou -)
--------------------------------	----------	----------	-----------------

section	Résultats propres à l'exercice 2010	147 906.85	95 146.16	52 760.69
de	Résultats antérieurs 2009 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2010)	94 882,68		94882.68
fonctionnement	Résultat à affecter	242 789.53	95 146.16	147 643.37

section	Résultats propres à l'exercice 2010	35 604.57	66 286.14	- 30 681.57
d'investissement	Résultats antérieurs 2009 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2010)	178 587,27		178 587.27
	Solde global d'exécution	214 191.84	66 286.14	147 905.70

restes à réaliser au 31/12/2010	Fonctionnement			
	Investissement	43 940.00	297 850.00	- 253 910.00

Résultats 2010 (hors R.A.R)	456 981.37	161 432.30	295 549.07
-----------------------------	------------	------------	-------------------

Résultats 2010 (y compris R.A.R)	500 921.37	459 282.30	41 639.07
----------------------------------	------------	------------	------------------

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser état joint.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2.2011 Compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

n° 3.2011 Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 11 février 2011, le compte administratif 2010, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 147 643.37 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 147 905.70 €
- un solde de restes à réaliser de - 253 910.00 €

n'entraînant pas un besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget 2010 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 109 323.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2011, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	41 639.07 €
Affectation en réserve (compte 1068) financement de la section d'investissement	106 004.30 €

2 - TABLEAU DES ELECTIONS DES 20 ET 27 MARS PROCHAINS.

8 h - 10 h 30	LAMPE JC - MAZZINI G - MABILE G
10 h 30 - 13 H	CULEUX X - MICHEL J - LEVEAUX P
13 h - 15 h 30	RONSEAUX JN - CARRE P - MABILE Antoinette
15 h 30 - 18 h	LAMPE JC - MICHEL J ou LESUEUR J - PROLA T

Permanences identiques pour le premier et deuxième tour, sauf pour MICHEL Jean qui sera remplacé au second tour par DAHLEM Patrick 10 h 30- 13 h et LESUEUR Jacky qui doit se placer au second tour et contacter Jean MICHEL pour le 1^{er}.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

Eclairage public rue du Bémont : Il reste un poteau à installer. Un lampadaire sera récupéré et pourra être posé chemin du Mt d'Or.

Rue de Bury : L'enrobé sera réalisé dans la partie du haut lundi 14 février. Les pavés devant chez Mr JEUDY seront conservés. Il sera demandé à l'entreprise SO.LO.TRA de conserver, si possible, les pavés à gauche dans le début de la rue pour la commune. Cette dernière doit trouver un endroit pour les entreposer.

Gravats : Les gravats situés à l'entrée du village à gauche en venant de Rosnay ont été retirés par les soins de Mr MAQUIN.

René HORLON a demandé la possibilité de récupérer les déblais occasionnés par la mise en forme de la rue de Bury afin de les disposer sur les différents chemins dans les vignes. L'entreprise a informé Mr le Maire que ces déblais ne sont pas concassés et qu'il s'agit plutôt de grosses plaques de bitume. Ils ne pourront donc être récupérés.

Bancs : Mr BACARISSE réalisera les bancs et la poubelle courant mars.

MARPA : La construction a pris du retard suite à plusieurs malfaçons.

Agrandissement de la cantine du regroupement scolaire : Xavier CULEUX présente les plans réalisés par un architecte. Le coût de cette construction avec l'emprunt représente la somme d'un million d'euros. Le montant initial a subi 2,84 % d'augmentation.